N 3289 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 18 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DU NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 16.

Téléphone

LE ROI DE L'OR

C'est un véritable évènement que le suicide de Barney Barnato, ancien balayeur d'écurie, puis clown, puis cultivateur, et découvrant par hasard un gisement aurifère faisant de lui un propriétaire de mines d'or et de diamant au Transwal.

La fortune considérable acquise en quelques années par Barnato lui valait en Amérique, en Afrique et même en Europe, le surnom de « Roi de l'Or ».

On prétend qu'il laisse un peu plus de trois cents millions à ses héritiers !

Quelle leçon pour l'humanité que ce suicide ! Et nous pouvons ajouter : quelle leçon sans portée, car les préjugés dominent la raison et le veau d'or, malheureusement et malgré tout, restera toujours debout, adulé par les foules, encensé par les imbéciles.

De nos jours, — et peut-être y a t-il longtemps que cet état de choses existe — on pèse la valeur d'un homme surtout au poids de ses écus. — On ne l'apprécie pas d'après ce que contient sa cervelle mais d'après ce que renferme sa bourse.

Présentez au premier crétin venu, un homme modeste, un savant dont les travaux méritent tous les encouragements, toutes les félicitations, même toutes les admirations, supposez même qu'il soit un bienfaiteur de l'humanité et ajoutez aux titres de l'homme en question.

— Il est très fort, mais il n'a pas le sou !

Aussitôt, vous verrez le crétin qui, d'abord, esquissait une courbette, se redresser et prendre un air protecteur.

La révélation de la pauvreté du savant, a d'un seul coup déplacé les rôles.

Le crétin ne s'incline plus ; il se sent supérieur.

Il toise l'autre, affecte de l'écouter avec bienveillance, le prend de haut comme il convient à l'égard d'un « sans-le-sou » et le traite finalement en personnage dénué de toute espèce d'importance.

Par contre, présentez au même crétin, un de ses semblables, c'est-à-dire une autre négation au point de vue de la valeur intellectuelle et dites lui :

— Je vous présente M. X..., un idiot on quelque chose d'approchant, mais il a l'avantage de posséder 30 millions.

Aussitôt, notre crétin saluera jusqu'à terre, souriant, jubilant, extasié.

Heureux de se frotter à un porte-monnaie d'une pareille envergure, il se sentira honoré de se trouver en aussi belle compagnie, et notre imbécile paradera, se rengorgera, fera la roue pour s'attirer la bienveillance de l'autre imbécile qui lui, comprendra du moins que ses trente millions lui tiennent lieu de toutes qualités, de toutes les vertus, de toutes les intelligences.

Barnato, n'était pas précisément un crétin. Il semblait à tous un « veinard », ayant le sens pratique des affaires et comprenant son siècle.

Il sut tirer un merveilleux parti de ses mines d'or en même temps que de la jobarderie de ses concitoyens, et l'ancien palefrenier, devenu le richissime propriétaire dont le nom seul mettait en vibration tous les échos de notre machine sublunaire, vit pendant dix ans à ses pieds tous ceux dont il avait jadis battu les paillassons, balayé les couloirs et lavé les écuries.

Après avoir connu tous les déboires de l'existence, il fut à même d'en apprécier toutes les joies et quand il n'eut plus rien à ambitionner, quand sa vanité fut satisfaite, ses appétits calmés, tous ses désirs réalisés. Quand, en un mot, il sentit l'inutilité de la lutte, ses écus sonnant la fanfare de la victoire avant même de livrer combat, il éprouva l'amer découragement des gens qui n'ont plus une sensation nouvelle à ressentir, un obstacle à surmonter, une difficulté à vaincre.

Ses trois cents millions en ont fait un malheureux, car on a beau être puissamment riche, les jours sont de 24 heures pour tout le monde et on ne déjeune pas plus qu'on ne dîne deux fois.

La nature, infiniment plus égalitaire que nous, a placé sur le même rang au point de vue des nécessités physiques, le goujat et l'empereur.

Les lois naturelles sont les mêmes pour tous, sans souci des hiérarchies sociales et le maximum des satisfactions qu'un être humain peut éprouver n'est jamais supérieur au maximum que pourrait éprouver son voisin.

Barney Barnato l'a tellement bien compris qu'arrivé, à quarante-quatre ans, à la lassitude, n'ayant rien à désirer qui ne puisse se réaliser, n'ayant plus d'efforts à tenter pour surmonter des obstacles aplanis d'avance, découragé, fatigué, sans idéal, sans projets d'avenir, ce richissime parmi les riches s'est supprimé d'un seul coup. Il a sojambé simplement le bastingage d'un paquebot en marche et a fait plongeon dans l'Océan, laissant ses millions s'épanouir au soleil pendant que lui allait chercher le repos au fond des mers.

La formule simpliciste qui prétend que la fortune ne fait pas le bonheur, vient de trouver, dans cette fin tragique du Roi de l'or, une nouvelle et éloquente démonstration.

L'entassement des écus peut convenir à l'égoïsme humain, mais cette satisfaction n'a pas de lendemain.

On n'emporte pas avec soi ses écus dans la boîte en sapin et la grande niveleuse qu'est la Mort, a le mépris des coffre-forts.

Il en est qui traversent la vie en « inutiles » sinon en malfaisants, empilant les billets de banque sur les billets de banque heureux de se sentir riches et contemplant leur coffre-fort avec l'hallucination du fakir regardant son nombril.

Puis, quand ils ont beaucoup économisé, beaucoup entassé, que leurs cheveux sont blancs, leurs mains tremblantes et leurs pieds goutteux, ils voient à un certain moment, la hideuse goule s'installer à leur chevet et leur faire signe que l'heure est venue d'aller dormir au cimetière.

Et *ils meurent riches, les imbéciles*, sans avoir fait un peu de bien autour d'eux, sans s'être préoccupés des misères humaines, sans s'être dit un seul jour qu'être riche impliquait la nécessité d'être *charitable et qu'à l'heure de s'endormir du* dernier sommeil, leurs écus n'avaient pas même la valeur d'un zéro placé devant une unité.

Barnato, à ce point de vue, est un *exemple à offrir à la méditation des entasseurs d'écus.*

Lui, n'a pas même attendu que la mort vienne le prendre. Il est allé vers elle, abandonnant ses millions inutiles, ayant le *sentiment de leur peu de valeur au* point de vue de la somme de bonheur réalisable en ce bas-monde.

Il était plus heureux, le palefrenier Barnato, à l'époque où il balayait les *écuries des cirques forains, mangeant le* pain, souvent dur et noir, du nomade et buvant à la cruche, l'eau puisée au ruisseau voisin.

Aussi les déshérités de la fortune peuvent-ils se dire que la vie a ses revanches.

La pauvre diable trimant pour gagner la pitance de la maisonnée, suant, peinant tout le long du jour et qui, le soir venu, ayant la *conscience d'avoir travaillé pour* les siens, peut s'asseoir tranquillement à la table de famille entre sa femme et ses mioches, entouré des robustes et saines affections des êtres qui lui sont chers, celui-là est plus heureux, à coup sûr, que le plus riche des hommes.

Il est en tous cas plus heureux que ce roi de l'or qui, dégoûté de ses millions, est allé demander à la mer, cette grande mangeuse d'hommes toujours prête à happer ce que la mort lui jette, la tranquillité des repos éternels.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

LA BANQUE
et les services de trésorerie

Le Sénat se trouve saisi actuellement d'une proposition de loi visant, comme le projet que la Chambre discute depuis plus de quinze jours, les rapports de l'Etat avec la Banque de France. Cette proposition, présentée par M. Ernest Hamel, sénateur de Seine-et-Oise, a pour but de désorganiser notre administration fiscale en confiant à la Banque de France, à titre absolument gratuit, la plus grande partie des opérations de trésorerie. Elle figure à l'ordre du jour de la haute assemblée sous le numéro 8, c'est-à-dire qu'elle viendra très prochainement en délibération, peut-être même demain, car les projets qui la précèdent, et qui concernent la bigamie, le droit pour la femme d'être témoin dans actes de l'état-civil et le budget du sénat ne *paraissent pas devoir soulever une bien longue* discussion.

La proposition de M. Hamel n'est soumise *pour le moment qu'à la prise en considération*, mais il est probable que le gouvernement demandera l'ajournement de ce débat préliminaire. Il est impossible, en effet, que le Sénat *se prononce sur une pareille question en l'absence* du ministre des finances, qui ne peut manquer de se trouver au Palais-Bourbon pendant tout ce temps que la Chambre examinera le projet du renouvellement du privilège de la Banque.

M. Cochery pourrait, il est vrai, se rendre au Luxembourg le vendredi, jour que la Chambre consacre aux ouvrières, mais le ministre estime qu'une proposition du genre de celle de M. Hamel devrait prendre place dans le projet d'ensemble concernant la Banque, puisqu'elle nécessiterait au préalable des négociations nouvelles entre l'Etat et *notre grand établissement* financier.

La question doit, en outre, être soulevée à la *Chambre par un amendement de MM. Camille* Pelletan et Viviani, qui proposent, eux aussi, de confier à la Banque les services de trésorerie. Cet amendement sera d'ailleurs combattu par le ministre des finances et le rapporteur, M. Maurice Lebon.

Il est vraisemblable dans ces conditions que la proposition Hamel sera retirée de l'ordre du jour du Sénat jusqu'au moment où la haute Assemblée sera appelée à se prononcer à son tour sur le renouvellement du privilège.

T. H.

Les forestiers et douaniers
en chemins de fer

Paris, 16 juin. — M. le ministre des travaux publics vient de faire connaître à M. le président du Conseil qu'il a invité les Compagnies de chemins de fer à comprendre immédiatement les forestiers et les douaniers parmi le personnel à profiter en tout temps des réductions du tarif militaire.

Cette mesure est la réponse à la lettre de M. Méline que nous signalions samedi.

AU JOUR LE JOUR

LILLE
et le Quartier St-Sauveur

XXVIII

La nuit du 20 au 21 août avait été relativement calme à partir de minuit et cependant vers huit heures du matin une bande de deux à trois cents personnes faisant irruption dans la rue Marule, devant la Préfecture, jetant des pierres dans les lanternes à gaz, dans les vitres des maisons.

L'émoi était grand dans la demeure de M. de Saint-Aignan; à la première heure plusieurs brigades de gendarmerie étaient entrées dans l'hôtel préfectoral ; deux compagnies de ligne vinrent bientôt les y rejoindre.

Pendant la journée le recensement continua par les rues Royale et d'Angleterre sous la protection de deux haies de soldats tenant la foule en respect. Sur 263 maisons *visitées, 41 seulement* s'étaient ouvertes.

Le député de Lille, M. Delespaul, magistrat *amovible au tribunal avait lui-même refusé de* se soumettre au recensement déclarant aux employés qu'il « considérait comme un devoir la résistance à l'oppression. »

Dans les quartiers populeux on commentait avec une colère grondante les arrestations nombreuses opérées la veille.

Le transfert des personnes enchaînées de la Mairie à la Citadelle, donnait lieu à des exagérations dramatiques dont s'émouvaient les habitants de Saint-Sauveur.

Au début de la soirée, un mot d'ordre se répand avec rapidité : il faut obtenir la délivrance des prisonniers. »

Aussitôt on s'assemble et dès neuf heures tout le quartier descend en trombe, tumultueusement vers la rue Royale, chantant la *Marseillaise*, brisant les réverbères, les vitres des maisons habitées par les partisans du gouvernement. Arrivés devant la Préfecture, les manifestants délégient trois d'entre eux vers le général Magnan.

On les laisse entrer, escortés de gendarmes : ils demandent au général, au nom de la foule qui encombre la rue. la mise en liberté des prisonniers de la veille. Le chef militaire boudit à cette requête, ordonne à ses visiteurs de se retirer immédiatement et les accompagne jusqu'à la porte avec l'intention de haranguer la foule. Mais de formidables huées le saluent : On crie : A bas Magnan ! A bas Louis-Philippe ! A bas St-Aignan ! Humilité et indigné d'un aussi irrespectueux accueil, le général fait sortir les troupes massées dans la Préfecture. Loin de ramener le calme l'apparition des soldats accroit l'effervescence populaire.

Les pauvres militaires sont assaillis de projectiles. L'instant est critique : les fusils sont chargés, les sommations sont faites à la foule qui s'offre aveuglément à l'hécatombe. A ce moment terrible, un remous se produit dans la multitude ; *soudaine d'elle, des fusils apparaissent*, les cris de : Vive la garde nationale ! retentissent. C'est en effet une compagnie de garde nationale commandée par le capitaine Victor Vigne qui vient avec calme s'aligner résolument entre le peuple et l'armée, face à celle-ci et prête à riposter à bout portant à sa fusillade. Les soldats, décontenancés par cette attitude courageuse de la milice citoyenne, relèvent leurs armes attendant de nouveaux ordres.

Ramené au sang-froid par cet incident le général Magnan mande la cavalerie pour dégager la rue, tandis que la garde nationale s'aligne devant l'infanterie. Cinquante cuirassiers arrivent bientôt et chargent au grand trot. Leur mouvement a été divin, car ils n'ont pas pour les laisser passer et une partie seulement des manifestants fuit par la rue Esquermoise. La panaché s'opère avec un tel acharnement que des cavaliers s'engagent avec des fuyards dans la petite rue des Poissonceaux ; un homme est foulé contre un mur, plusieurs cavaliers s'abattent et se blessent.

Le général Magnan, soldat entêté et brutal mais homme de beaucoup de courage, saute, monte à cheval et traverse les rues à la foule l'assaillait de vociférations et d'injures. Après avoir visité les forces militaires rassemblées sur la terrasse Sainte-Catherine pour la défense du télégraphe installé au sommet de la tour, le général rejoignit les cuirassiers rue de la Barre et à leur tête se dirigea vers la Grand'Place occupée par plusieurs bataillons de ligne.

De tous côtés retentissait la *Marseillaise* toujours mêlée aux cris contre le préfet, contre le gouvernement, contre la ligne. [illegible] Marché-aux-Poissons, à la hauteur de la rue des Trois-Couronnes une barricade — la seule qui ait *jamais été faite à Lille — a été dressée fébrilement* à l'aide de chariots et de pavés. Abrités derrière cet obstacle, bourgeois et ouvriers lancent des briques et des tessons de bouteilles aux soldats. Plusieurs militaires sont blessés grièvement.

Au moment où une patrouille de voltigeurs, *précédée du commissaire central*, M. Longhaye, cherche à se frayer un passage sur la place, une pluie de projectiles vient frapper les soldats. Le capitaine perd patience, il lance sa troupe, la baïonnette croisée. Un homme tombe percé de trois coups de baïonnettes. ce n'est autre que le indépendant central lui-même, qui meurt, tout ensanglanté à la mairie. La colère du peuple ne fait que redoubler : les soldats insultés et frappés se défendent à peine.

L'officier, avec émotion, fait entendre à la foule irritée combien elle devrait tenir compte aux troupes *sous les armes de leur impartialité* mansuétude. Mais ce mots ne sont pas entendus. Il va falloir ou laisser triompher l'émeute ou recourir à une sanglante répression si l'émeute-[illegible] ment de Préfecture, le concours de la garde nationale. Des pourparlers hâtifs, fiévreux, sont engagés entre la Mairie et la Préfecture. Finalement à onze heures du soir, M. Saint-Aignan cède aux instances de M. Bigo ; la générale est battue à travers la ville appelant la garde nationale dans ses sections.

La plupart des perturbateurs étant des bourgeois, leur appel sous les armes dissipe en très peu de temps les attroupements.

Le service d'ordre est bientôt assuré par la garde nationale; des piquets viennent se ranger en bataille un sur le perron de la grand'garde, l'autre un peu en avant du Marché-St-Nicolas ; la cour de l'Hôtel de Ville est occupée par un bataillon de réserve : le bataillon d'artillerie s'empare de la place de l'Hôtel de Ville et deux compagnies de pompiers campent dans la Bourse. L'armée qui se retire — une dernière fois couverte de huées — n'est plus employée qu'à la garde des [illegible] et [illegible] bataillons de ligne et un escadron de cavalerie.

Le maire fait distribuer aux gardes nationaux un appel ainsi conçu :

« Je compte sur vous pour rétablir l'ordre et la tranquillité publique. C'est la mission que la charte de 1830 a confiée à la milice citoyenne et nous prouverons que nous sommes dignes du dépôt sacré qu'on nous a remis N'oublions pas notre devise : Liberté et ordre public. »

Les mêmes hommes qui quelques heures plus tôt se livraient à tous les excès de la démagogie, allaient devenir les plus zélés soutiens de l'ordre.

La nuit fut très calme en dehors du mouvement des patrouilles. Le lendemain matin on proclamait à sons de trompe un arrêté municipal interdisant les attroupements.

Considérant, disait le maire, que dans la soirée d'hier, malgré nos paternelles exhortations des rassemblements tumultueux se sont formés qu'ils ont parcouru la ville en commettant des actes coupables, qu'ils ont porté une grave atteinte à la tranquillité publique et jeté l'alarme au milieu de la population; *que ces déplorables évènements, fruits de l'égarement et des intrigues ont de la notoriété* appelé une prompte répression ; que l'administration municipale manquerait à ses devoirs envers la patrie comme envers la cité si elle n'employait les moyens qui sont à sa disposition pour mettre un terme à un tel état de choses ; qu'elle compte d'ailleurs sur le concours empressé de la garde nationale et de tous les bons citoyens. Les rassemblements sont interdits, etc.

***

L'ordre était rétabli, la journée du 21 août fut très calme et les craintes qui l'on concevait pour le lendemain, jour de la duchesse Saint-Sauveur ne se réalisèrent pas.

Les troupes de renfort demandées aux villes voisines restèrent en partie en route : l'artillerie n'alla pas plus loin que Pont-à-Marcq, seul le 14e régiment d'Arras vint jusqu'à Lille.

Le Maire de Lille félicita la garde nationale par la lettre suivante adressée à son colonel :

Notre milice citoyenne vient d'exprimer de nouveaux titres à la reconnaissance du public. Son empressement à se rendre comme toujours à l'appel des magistrats municipaux, son calme, son sang-froid, sa bonne discipline sont au-dessus de tout éloge. Aussi, pour mettre un terme aux désordres qui ont affligé la cité, sa présence est une attitude suffisante. En un mot, elle a compris admirablement le but de son institution et la belle devise inscrite sur ses drapeaux. »

Quant au préfet, il ne crut pas devoir lui adresser ses félicitations.

***

Le procureur général arrivé de Douai reçoit l'ordre de trouver des coupables autres que les quarante à cinquante inconnus qui gémissaient dans les casemates infectées de rats de la citadelle. Cédant à l'étonnement du monde gouvernements changeant, qui croient se sauver en sévissant sévèrement sur leurs adversaires politiques mêmes innocents, on met en état d'arrestation plusieurs jeunes gens honorables de la ville, opinions toutes différentes, entr'autres MM. d'Hespel, connu comme royaliste et Bianchi, l'ardent démocrate qui commençait ainsi, tout jeune encore, à vingt-six ans, la longue série de ses héroïques souffrances pour la liberté.

On perquisitionna chez M. d'Hespel et chez Bianchi qui demeurait avec son père, platrier, 9, rue de Béthune. Chez ce dernier, on trouva une chanson manuscrite, contre le recensement.

***

Le tribunal correctionnel de Lille commença dès le 1er septembre à juger les citoyens arrêtés pendant les journées des 20 et 21 août : des *peines d'une sévérité excessive furent prononcées* contre ces braves gens coupables d'avoir ou chanté la *Marseillaise*, ou crié : à bas le préfet !

Aucun d'eux ne put être convaincu d'avoir commis des violences.

M. d'Hespel que le ministère public accusait de provocations à la révolte par des dons d'argent, fut acquitté de ce chef mais condamné à quinze jours de prison pour port d'une décoration espagnole qu'il arborait à sa boutonnière sans autorisation du gouvernement français.

Quant au malheureux Bianchi on le soumit à une véritable torture morale en le maintenant au secret sans l'interroger jamais, sans lui faire connaître même l'accusation qui pesait sur lui.

Le 19 septembre il parvint heureusement à faire parvenir à la presse une lettre dans laquelle il réclamait après un mois de prévention « ce que la loi accorde aux assassins et aux voleurs : la liberté ou des juges ».

La justice, pressée par l'opinion publique, daigna enfin le 29 septembre faire comparaître Bianchi devant le tribunal correctionnel.

On avait accumulé des incriminations contre lui : rebellion, destruction de clôture, bris de réverbères, tapage injurieux, et pour étayer ces délits, pour condamner ce citoyen dont on redoutait l'ardeur et le talent, on appela à la barre une série de fonctionnaires de la police déposant selon les ordres reçus.

Bianchi aurait crié : A bas la ligne, aurait dit aux soldats : « Vous avez des armes, nous en aurons aussi ». il protestait énergiquement : d'honorables citoyens, comme M. Scrabbert, un de *ses adversaires politiques*, affirmaient que ces dépositions étaient fausses. Malgré une éloquente plaidoirie de Me Regnard, directeur de l'*Impartial du Nord*, de Valenciennes, les juges condamnaient Bianchi à une année d'emprisonnement.

La Cour d'appel de Douai se chargea dans son indépendance de montrer l'injustice de ce jugement en acquittant Bianchi et en le renvoyant devant le Tribunal de première instance pour une contravention pour tapage injurieux, ce qui lui valait cinq jours de prison.

Ainsi finit cette période agitée qui, pendant plusieurs semaines, arrêta la vie laborieuse de notre cité et faillit ensanglanter les pavés de ses rues. Quant au système de recensement illusoire le gouvernement dut l'abandonner : à Lille, sur 7000 maisons que comptait la ville, 600 seulement s'étaient ouvertes devant les agents du fisc. Et il en avait été *peu près ainsi* dans toute la France.

Paul ASSIGNION.

LA LOI SUR LA PRESSE

Paris, 16 juin. — La commission chargée d'examiner la proposition Pétrot portant modification à la loi sur la presse a repoussé cette proposition, qui décide qu'en cas de diffamation un journal ne pourra être poursuivi qu'au ressort de son domicile.

Elle a adopté une proposition de M. Odilon-Barrot, portant que, dans le cas de poursuites en dehors du ressort du domicile, le journal pourra se faire représenter par ministère d'avoué.

M. Odilon Barrot a été nommé rapporteur.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique Spécial

Explosion d'une bombe
sur la place de la Concorde

Paris, 16 juin. — Ce soir à six heures et demie une bombe a fait explosion place de la Concorde, au pied de la statue de Strasbourg en produisant une détonation assez violente. Tout s'est borné à des dégats matériels de peu d'importance.

Le socle de la statue a été ébréché et le bas-relief en pierre qui se trouve à côté a été détérioré sur une longueur d'un mètre environ. Il n'y a eu aucun accident de personne, la place tombait à ce moment avec abondance et la place était déserte.

L'engin

L'engin se composait d'une boîte en fonte, épaisse d'un demi-centimètre au moins, munie à son extrémité supérieure d'un bouchon en bois percé d'une lame de plomb et garni à l'intérieur de morceaux de fer qui ont été projetés en l'air par la force de l'explosion.

On croit qu'elle était bourrée, non pas de dynamite, mais de poudre très puissante qui a été allumée à l'aide d'une mèche par un individu qui l'a déposée à l'endroit où l'explosion s'est produite.

Malgré les hypothèses, il est permis de supposer que l'auteur de cet attentat n'avait pas d'intentions homicides et qu'il avoulu seulement se livrer à une bruyante manifestation appartenant à la même catégorie que celle de dimanche dernier à *Longchamps*.

Sur les lieux

Nous nous sommes aussitôt rendu place de la Concorde. La foule n'est pas très considérable, cependant on peut évaluer à deux cents personnes le nombre des curieux maintenus par les agents. Tout autour de la statue de Strasbourg où l'engin a éclaté nous reconnaissons MM. Lépine, préfet de police, Touny, chef de la police municipale, Le Gall Georges, Chaudet, députés, etc.

L'engin a été placé le long de la balustrade de pierre qui part de la statue de Strasbourg vers le pont de la Concorde. Le socle de la statue est fortement ébréché. Des morceaux de pierre noircis par la matière explosive ont été ramassés et portés chez M. Murat, rue d'Anjou, au commissariat de police.

On a trouvé sur la place, à quelques mètres de l'endroit où l'engin a éclaté, des morceaux de fonte de huit millimètres. Le culot de l'engin qui a été retrouvé ressemble à celui d'un obus. Les morceaux ont été projetés dans la direction de la Seine, cependant on en a retrouvé jusque dans le jardin des Tuileries.

Les murs extérieurs du jardin, en face la statue, ont été atteints par des éclats et en portent la marque très apparente. On ne sait pas encore exactement si l'engin est une boîte, une marmite, un engin ou un tube cylindrique.

La bourre qui a été ramassée était formée d'un morceau de gros papier jaune assez semblable au papier employé par les bouchers pour envelopper la viande.

Traces de sang

En procédant aux recherches on a remarqué une traînée de sang s'étendant de la statue vers la rue Rivoli, mais la pluie a vite fait disparaître ces traces. Il n'en reste qu'une seule qu'un agent protège soigneusement. Il empêche les spectateurs de s'en approcher de crainte qu'ils ne l'effacent. On n'est pas du reste absolument certain encore que ce soit du sang.

Cet engin aurait certainement pu causer de grands ravages à en juger par l'épaisseur des morceaux de fonte et la très grande distance à laquelle ils ont été projetés de toutes parts.

M. Lépine, préfet de police, a immédiatement ouvert une enquête. On pourrait croire que l'individu qui a placé la bombe place de la Concorde est le même que celui qui, sur le passage du Président a allumé un engin.

En effet, on a trouvé près de l'engin de la Cascade un papier portant les mots Alsace-Lorraine. Aujourd'hui, le pétard a été déposé au pied de la statue de Strasbourg. Est-ce un fou qui s'amuse ainsi à semer des engins dans tout Paris. Espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur ce dangereux malfaiteur.

Après l'explosion

Au moment où l'explosion s'est fait entendre, la place de la Concorde était déserte. L'explosion se produisit exactement à 6 h. 22. Le bruit de la détonation de l'engin fut précédé de l'apparition d'une comète légère de fumée et d'une flamme assez forte s'élevant à droite de la statue, à l'angle de la balustrade. Deux gardiens entendant la détonation traversèrent la place en courant. Divers débris gisaient à terre. On remarqua notamment plusieurs morceaux de fonte et de plomb assez gros d'une épaisseur de quatre à cinq millimètres.

De divers côtés jusqu'au milieu de la place se trouvaient des petits fragments de plomb semblant avoir été taillés. On voyait en outre depuis la porte basse qui donne accès dans le soubassement de la statue jusque dans la rue de Rivoli de légères traces sanglantes. La foule grossissait rapidement et c'est avec une peine extrême que les deux agents purent faire reculer les curieux.

La nouvelle de l'explosion s'étant rapidement répandue, la préfecture de police fut aussitôt informée. Bientôt arrivèrent sur les lieux M. Trélat, commissaire de police des Champs-Elysées, et M. Gavrelle, commissaire de police du quartier de la Madeleine, puis ensuite M. Lépine, préfet de police.

Les débris de l'engin furent précisément recueillis, M. Girard ramassa successivement quatre morceaux de fonte, un fragment de papier et de mèche et trouva quatre morceaux de plomb. La première opinion était que l'on ne trouverait en présence d'un véritable engin et non d'un pétard inoffensif. Les fragments de la bombe font présumer que l'engin était chargé, en outre des projectiles, de poudre spéciale et non de poudre de chasse comme celui qui aurait éclaté dimanche à la Cascade.

La statue et la balustrade sont à vrai dire peu endommagées, on ne remarque que quelques éclatements de pierre autour desquels on peut distinguer une trace légère de noir.

Les témoins

Le premier moment d'émotion passé et la première enquête terminée, M. Trélat, commissaire de police, se rendit à son commissariat où en présence de M. Atthalin, procureur de la République, de MM. Puybraran, directeur général des renseignements et de M. Cochefert, chef de la sûreté, il procéda à l'interrogatoire des personnes qui prétendaient avoir de renseignements sur l'attentat. Ces personnes étaient au nombre de sept.

Les témoins entendus déposèrent l'auteur de l'attentat de la même façon : un homme de 25 à 30 ans de taille moyenne, vêtu d'un complet de couleur claire et coiffé d'un chapeau de paille.

Parmi ces témoins, deux se montrèrent des plus affirmatifs : ce sont MM. Voisin, garçon boucher, demeurant 20, rue de l'Ecluse et M. Heurdier, pâtissier, habitant 8, rue du Jour.

Une seule déposition diffère des autres, c'est celle de la concierge de la maison portant le numéro 11 de la rue St-Florentin qui prétend avoir vu un individu venant de la rue de Rivoli s'approcher de la statue de Strasbourg et d'un geste brusque jeter quelque chose sur la balustrade de pierre un objet entouré de papier blanc.

Cette déposition a été considérée par les magistrats comme absolument fantaisiste car d'après les premières informations recueillies, l'engin a été déposé doucement à terre derrière la statue.

Pendant toute la durée de l'enquête, les agents de police ont été placés devant les traces sanglantes qui se suivent de la statue de Strasbourg jusqu'à l'angle de la terrasse de l'Orangerie, pour empêcher les passants et les curieux de les effacer. Ces traces qui laissent présumer que l'auteur de l'attentat a dû être blessé, sont plus fortes à mesure qu'elles s'éloignent de la statue de Strasbourg. Elles disparaissent brusquement vers la rue Saint-Florentin.

Le rétablissement des tours

Paris, 16 juin — La commission chargée d'examiner la proposition de M. Dubuc, tendant au rétablissement des tours, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Bérard (Rhône).

M. Joseph Reinach a combattu très vivement le rétablissement des tours comme une institution à la fois inhumaine et anthygiénique. Il préconise la généralisation du bureau d'abandon tel qu'il fonctionne à Paris. Il demande l'ouverture d'une enquête.

La commission s'est ralliée au système de M. Reinach.

Les colis agricoles

Paris, 16 juin. — La commission extra parlementaire des colis agricoles reçue mercredi matin par le ministre des travaux publics, lui a remis le rapport rédigé par M. Huguet, sénateur. Ce rapport, après avoir étudié les tentatives faites en Belgique et en Angleterre pour le transport à prix réduits des produits agricoles, exprime le désir de voir établir une taxe limitative de denrées agricoles en faveur des quelles l'Etat réduirait le timbre de 20 à 10 centimes, et les Compagnies abandonneraient le droit de 10 centimes d'enregistrement.

La commission demande en outre au ministère d'obtenir des Compagnies la création de tarifs, des tarifs de colis agricoles, établis par zônes de 600 kilomètres et applicables par quantités de 10 kilos jusqu'au maximum de 50 kilos. Les colis devraient être expédiés en port payé et affranchis au départ au moyen de vignettes spéciales. Ils seraient accompagnés de déclarations à l'octroi remplies au départ et profiteraient du droit de timbre de 10 centimes ainsi que de l'exonération du droit d'enregistrement. Le transport et la livraison seraient faits dans les délais ordinaires de grande vitesse.

M. Turrel a annoncé qu'il allait engager avec les Compagnies des négociations dans ce sens.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTOS
Une lettre de M. Naquet

Paris, 16 juin. — M. Henri Couïon, le défenseur de M. Naquet, s'est présenté chez [illegible] dans l'après-midi d'hier, au cabinet de Me Poitteviu. Il a soumis au magistrat une lettre signée du prisonnier, datée du 9 juin écrite sur papier en tête de l'hôtel Métropole à Londres. Voici cette lettre :

Cher maître,

Vous voudrez me voir rentrer en France ; je le veux comme vous, car mon innocence est de ma défense. Mais dans l'état actuel des choses, avec des moeurs judiciaires telles que celles qui existent aujourd'hui, l'innocence secrète est une bataille, une guerre entre l'accusé et celui qui l'accuse. Il faut que la force intellectuelle et morale de celui qui doit subir ces assauts répétés soit appuyée par la force physique.

Or, je suis dans un état de santé qui ne me permet pas, pour le moment, d'engager [illegible] Je vais mieux. Je pense, comme médecin de la per